

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TCM 026-9568/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume - EcoScience Provence - Approbation d'une convention pluriannuelle MET 21/17792/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a approuvé fin 2019 son Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025. Ce plan fixe l'objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015, grâce à la mise en œuvre d'une douzaine d'actions.

Au sein de cette démarche la sensibilisation aux bons gestes de réduction des déchets est fondamentale pour faire évoluer les comportements et ainsi réduire les déchets. Le Territoire Marseille Provence est pleinement engagé dans cette dynamique depuis plusieurs années avec la labellisation «Territoire zéro déchet zéro gaspillage » obtenue en 2016.

Les déchets des activités économiques représentent une part importante des déchets collectés. Des solutions doivent être recherchées pour faire évoluer les comportements des professionnels et faciliter l'adoption des bons gestes par les consommateurs.

L'association Souffleurs d'écume - Ecoscience Provence, créée en 2005, propose le déploiement du label Commerce Engagé® sur le territoire Marseille Provence. Ce label créé en 2006 par l'association recense un réseau de 600 commerçants sur 8 territoires déjà en place dont 2 sur la Métropole (Territoire du Pays d'Aix et ville de Miramas). Ecoscience Provence pilote également les labels Producteur Engagé® et Restaurant Engagé®.

Le commerce engagé est un outil permettant d'accompagner un territoire, ses commerçants et ses consommateurs, vers une démarche de consommation durable. Il s'inscrit dans une perspective de réduction des déchets, de décarbonisation des achats et de dynamisation du tissu économique et social local. Il permet aux professionnels de s'engager dans une démarche éco-responsable, notamment au

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

niveau de la réduction des déchets, mais également aux habitants de changer leurs habitudes de consommations en facilitant l'identification des acteurs économiques engagés.

L'association Eco Science, en partenariat avec Zéro Waste Marseille et le CPIE Côte Provençale, propose le déploiement du label Commerce Engagé sur deux zones tests du territoire.

L'objectif de ce projet est que chaque commerçant labellisé progresse dans ses gestes éco-responsables en matière de réduction des déchets, et qu'il communique vers sa clientèle pour qu'elle adopte une consommation plus durable. Les objectifs corrélés à ce projet concernent l'analyse des progressions annuelles, la contribution à un réseau d'échange de bonnes pratiques pour les commerçants et une réduction des tonnages.

Le projet débiterait en 2021 par la création d'une charte « Commerce Engagé », basée sur un diagnostic des pratiques et des attentes des acteurs locaux ; dont une enquête auprès d'une cinquantaine de commerces dans deux zones pilotes du territoire. A la suite de cette phase d'analyse, s'en suivrait une campagne de labellisations et un accompagnement individualisé pour les commerçants labellisés.

L'objectif de la convention cadre pluriannuelle (2021-2023) anticipe la labellisation de 150 à 250 commerçants d'ici 2023.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'action est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montants</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>
Services extérieurs (locations, assurances...)	18 450 €	Subventions : Territoire Marseille Provence	30 270 €
Charges de personnel	15 295 €		
<b>Total charges</b>	<b>33 745 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>30 270 €</b>
Charges fixes de fonctionnement	4 093 €	Autofinancement	7 568 €
<b>Total général des charges</b>	<b>37 838 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>37 838 €</b>

L'association sollicite le territoire Marseille Provence de la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 30 270€ pour l'année 2021.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA / LIFE16 IPE FR 005 est sera soutenue par l'Europe à hauteur maximum de 30%.

Par cette action l'association participe à l'objectif de la Métropole et du territoire de sensibiliser à la réduction des déchets les habitants et professionnels.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 ;

**Signé le 18 Février 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021**

- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 053-9155/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 31 juillet 2020 portant Approbation du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la sensibilisation à la réduction des déchets des habitants et professionnels représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention pluriannuelle de partenariat conclue avec l'Association Souffleurs d'écume / EcoScience Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 30 270 euros à l'Association Souffleurs d'écume / EcoScience Provence pour l'année 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention pluriannuelle de partenariat, ci-annexée, conclue avec l'Association Souffleurs d'écume / EcoScience Provence.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2021 du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 - Nature 65748 – Sous-Politique G140 – Fonction 7212.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie de réduction et  
Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021